



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### « Récré A Clown »

#### - JOURNEE PROPOSÉ PAR CLOWN COLLECTIF -

#### **FONCTIONNEMENT**

La journée de « Récré A Clown », ci-après nommée R.A.C., proposée par Clown collectif sera encadrée par Christophe ALSTERS, formateur clown professionnel certifié.

#### **DÉTAILS**

Lieu et dates : tel qu'indiqué dans le descriptif de la journée

Tarifs :

- **Tarif Unique** : 65 € TTC. Paiement en 1 ou 2 fois avec règlement des arrhes 35€ à l'inscription, et solde 30€ sur place.

Nombre maximum de participant.es : 12 personnes

Le repas du midi sera à la charge du/de la participant.e.

#### **INSCRIPTION**

Réservation : la réservation de la R.A.C. se fait en ligne via la plateforme Billetweb

Lien de réservation sur le site :

<https://clowncollectif.com/> Ou sur le site : <https://www.christophealsters.fr/>

Facturation : sur la demande du participant, une facture pourra être transmise en cliquant directement sur le lien « Facturation » présent en bas du billet web émis suite à l'inscription.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'INTERVENANT**

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions fixés par l'intervenant, soit 6 participant.e.s, Clown Collectif se réserve le droit d'annuler ou de reporter la R.A.C. L'intervenant Christophe ALSTERS prévient alors les participants par courriel ou par téléphone, au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la R.A.C., et ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Si aucune date n'est possible ou ne convient, Clown Collectif s'engage à rembourser l'intégralité de ce qui a été payé par le/la participant.e.



## **INTERRUPTION OU ANNULATION PAR LE PARTICIPANT**

La/le participant s'engage à acter son annulation via le site web billetweb.fr via l'onglet « gestion de commande ». Pour toute annulation plus de 21 jours ouvrables avant le début de la R.A.C., aucune somme ne sera facturée.

En cas d'annulation d'inscription moins de 21 jours ouvrables avant le démarrage de la R.A.C, Clown Collectif se réserve le droit de facturer 53% du coût total De la R.A.C., soit l'encaissement des arrhes.

En cas de rétractation dans un délai inférieur à 7 jours et/ou en cas d'abandon au cours de la R.A.C, le coût intégral sera demandé en toute bonne foi.

## **CAS DE FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, l'intervenant Christophe ALSTERS est dans l'impossibilité de poursuivre de la R.A.C., l'inscription est résiliée de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. La/le participant est toutefois tenu au paiement *pro rata temporis* des prestations réalisées par Clown Collectif.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le participant est empêché de suivre le stage, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

## **Protection des données personnelles du participant**

La/le participant.e est informé.e que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Clown Collectif pourront être transmises à des partenaires uniquement pour le bon déroulé du stage.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent l'être que pour le bon déroulé des animations : ces informations concernent directement et uniquement la R.A.C..

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Clown Collectif.

En particulier, Clown Collectif, via Christophe ALSTERS, conservera les données de contact du participant afin de lui transmettre les informations concernant les activités de Clown Collectif. Le participant pourra, à tout moment, demander à être retiré de la liste des destinataires.

L'intervenant considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.



## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Obligations du participant :** La/le participant considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer le contenu mis à disposition dans le cadre de la R.A.C. et qui fait œuvre de la propriété intellectuelle de Christophe ALSTERS, soit :

- Le cadre proposé avec le détail des exercices, des jeux, des improvisations
- La méthodologie d'accompagnement à l'expression des clowns

Il est donc interdit de divulguer les éléments ci-dessus à l'extérieur, de les reproduire et de les utiliser. Aussi chacun.e sera vigilant.e de ne pas diffuser ni publier les comptes rendu de la journée d'encadrement sur le Web et ne partagera qu'avec les seul.es participant.es engagé.es sur la R.A.C.

## **COMMUNICATION**

L'intervenant est autorisé, après avoir demandé accord aux participants concernés, à diffuser, à titre de communication et de valorisation de son activité, des photographies ou vidéos prises durant la R.A.C.

## **RESPONSABILITÉS**

La/le participant convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, la responsabilité éventuelle de l'intervenant sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le participant, pour les services ou tâches fournis par l'intervenant.

L'intervenant dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre le matériel du participant et des lieux de pratique.

## **ASSURANCES**

L'intervenant Christophe ALSTERS a souscrit un contrat professionnel d'assurance à « CIC assurances » pour les participant.es à la R.A.C. Néanmoins la souscription à une assurance de responsabilité civile personnelle est nécessaire.

**Toute inscription validée implique la prise de connaissance des conditions d'inscription ci-dessus et l'engagement à les respecter.**